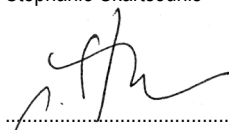




Commune de Val-de-Ruz


Révision générale du plan d'aménagement local

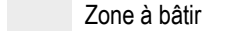
Zone réservée à Cernier

Auteur du plan Archam et Partenaires SA Stéphanie Skartsounis  Fribourg, le 22.03.2024	Signature Au nom du Conseil communal Le/La président/e Le/La chancelier/ère Val-de-Ruz, le
Préavis Le/La conseiller/ère d'Etat chef/fe du département du développement territorial et de l'environnement Neuchâtel, le	Adoption par arrêté de ce jour Au nom du Conseil général Le/La président/e Le/La secrétaire Val-de-Ruz, le
Mise à l'enquête publique du au Au nom du Conseil communal Le/La président/e La/Le chancelier/ère Val-de-Ruz, le	Approbation par arrêté de ce jour Au nom du Conseil d'Etat Le/La président/e Le/La chancelier/ère Neuchâtel, le
Sanction par arrêté de ce jour Au nom du Conseil d'Etat Le/La président/e	Neuchâtel, le Le/La chancelier/ère

Echelle 1 : 2 000

Légende

CONTENU CONTRAIGNANT
 Zone réservée

CONTENU INFORMATIF
 Zone à bâtir

